

États financiers de la

**FONDATION CANADIENNE POUR
L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE
SANTÉ**

**CANADIAN FOUNDATION FOR
HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé/Canadian Foundation for Healthcare Improvement

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé/Canadian Foundation for Healthcare Improvement, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, les états des résultats, de l'évolution des apports reportés et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé/Canadian Foundation for Healthcare Improvement au 31 mars 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution des apports reportés et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

(date)

Ottawa, Canada

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

État de la situation financière

Au 31 mars 2018, avec informations comparatives de 31 mars 2017

	2018	2017
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	749 157 \$	2 586 909 \$
Débiteurs	377 368	452 465
Charges payées d'avance	116 010	187 177
Dépôt de financement avec partenaires	477 251	—
Placements à court terme (note 2)	2 500 000	4 000 000
	4 219 786	7 226 551
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 3)	2 834 579	1 196 312
Avantages sociaux futurs (note 5a))	994 475	1 188 349
Placements - réserve (note 6)	11 080 644	8 585 704
	19 129 484 \$	18 196 916 \$

Passif et apports reportés

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 512 086 \$	2 011 082 \$
Produits reportés	—	62 000
	1 512 086	2 073 082
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 7)	33 459	—
Avantage incitatif reporté relatif à un bail	176 342	—
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)	486 931	—
Apports reportés		
Affectés - opérations	5 840 022	5 431 215
Affectés - réserve (note 6)	11 080 644	10 692 619
	17 617 398	16 123 834
	19 129 484 \$	18 196 916 \$

Engagements (note 13)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :

M^{me} R. Lynn Stevenson, Présidente du conseil
d'administration

M. Tom Closson, Président du comité des finances et
de vérification

M^{me} Maureen O'Neil, O.C., Présidente

M^{me} Nancy Quattrocchi, Vice-présidente, Services de
gestion

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour la période de trois mois clos le 31 mars 2017

	2018	2017
Produits		
Amortissement des apports reportés afférents aux activités de l'exercice en cours	14 487 364 \$	3 615 615 \$
Revenus de soutien aux programmes	–	19 666
Autres revenus	497 421	157 637
Amortissement des apports reportés afférents aux améliorations locatives	37 139	–
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels	520 136	53 995
	<u>15 542 060</u>	<u>3 846 913</u>
Charges		
Collaboration en matière d'innovation et d'amélioration	5 006 485	1 252 290
Renforcer les capacités d'amélioration et de transformation	2 272 178	560 113
Amélioration des capacités d'évaluation, d'analyse et d'application des connaissances	1 938 113	417 052
Stratégie d'entreprise et conception des programmes	1 603 137	–
Améliorer l'accès aux services de santé des personnes vivant dans les régions nordiques, rurales et éloignées et dans les communautés autochtones	958 648	443 417
Partenariat avec les patients et leur famille pour l'amélioration des services de santé	748 197	364 895
Communication et relation avec les intervenants	1 752 366	552 828
Services corporatifs et Gouvernance	1 266 818	253 584
Frais de gestion des placements	36 888	9 522
Avantages sociaux futurs	(40 770)	(6 788)
	<u>15 542 060</u>	<u>3 846 913</u>
Excédent des produits sur les charges	– \$	– \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

État de l'évolution des apports reportés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour la période de trois mois clos le 31 mars 2017

	2018	2017
Apports reportés - opérations		
Solde au début de la période	5 431 215 \$	3 903 191 \$
Apport de Santé Canada	15 575 543	5 000 000
Amortissement des apports reportés afférents aux activités de l'exercice en cours	(14 487 364)	(3 615 615)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels	(520 136)	(53 995)
Réévaluations et autres éléments relatifs aux avantages sociaux futurs	(234 644)	176 013
Revenu de placement - affecté	75 408	21 621
Solde à la fin de la période	5 840 022 \$	5 431 215 \$

	2018	2017
Apports reportés - réserve		
Solde au début de la période	10 692 619 \$	10 643 890 \$
Revenu de placement - affecté	223 458	42 886
Variations de la provision pour l'irrécouvrabilité des placements (note 9)	164 567	5 843
Solde à la fin de la période	11 080 644 \$	10 692 619 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour la période de trois mois clos le 31 mars 2017

	2018	2017
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation :		
Excédent des produits sur les charges	– \$	– \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels	520 136	53 995
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(520 136)	(53 995)
Amortissement des apports reportés afférents aux activités de l'exercice en cours	(14 487 364)	(3 615 615)
Variation de l'actif au titre des avantages sociaux futurs	(40 770)	(6 788)
Variation des éléments hors-caisse de l'exploitation :		
Diminution des débiteurs	75 097	174 459
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	71 167	(20 735)
Augmentation du dépôt de financement avec partenaires	(477 251)	–
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(498 996)	597 454
Diminution des produits reportés	(62 000)	(62 066)
	(15 420 117)	(2 933 291)
Activités d'investissement :		
Virement d'encaisse aux placements à court terme	1 500 000	(200 000)
Virement d'encaisse à la réserve	(2 303 684)	–
Achat d'immobilisations corporelles et actifs incorporels	(2 158 403)	(954 449)
Collection des investissements auparavant radiés	196 768	–
Variation de la provision pour l'irrécouvrabilité des placements	164 567	5 843
Revenu de placement - affecté	298 866	64 507
	(2 301 886)	(1 084 099)
Activités de financement :		
Remboursement des obligations découlant des contrats de location - acquisition	33 460	–
Apport de Santé Canada	15 575 543	5 000 000
Retraits tirés d'apports reportés - réserve	(388 025)	(48 729)
Avantage incitatif reporté relatif à un bail	176 342	–
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels	486 931	–
	15 884 251	4 951 271
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(1 837 752)	933 881
Encaisse, au début de la période	2 586 909	1 653 028
Encaisse, à la fin de la période	749 157 \$	2 586 909 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE SANTÉ/ CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

La Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé (FCASS) a pour mandat d'accélérer l'amélioration et la transformation des services de santé pour les Canadiens et les Canadiennes. À cette fin, la FCASS collabore avec des gouvernements, des décideurs politiques et des dirigeants du système de santé pour traduire les données probantes et les pratiques novatrices en politiques, programmes et outils concrets, ainsi que pour développer les qualités de leadership. Depuis le 5 avril 2012, la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé (FCRSS) est connue sous le nom de Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé.

La FCASS est un organisme de bienfaisance *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et, à ce titre, est exemptée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. La FCASS a débuté ses activités au cours de l'exercice 1997 et elle est constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Depuis le 17 juin 2014, les statuts de la FCASS sont dressés en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Dans le budget fédéral de 1996, le gouvernement autorisait Santé Canada à verser 55 000 000 \$ à la FCASS (alors la FCRSS) sur une période de cinq ans. Aux termes de la même entente, le Conseil de recherches médicales (CRM) a convenu de verser à la FCASS une subvention de 10 000 000 \$, et le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), une subvention de 1 500 000 \$ au cours de cette même période de cinq ans. En 1999, le gouvernement fédéral a octroyé 35 000 000 \$ à la FCASS afin de soutenir sa participation aux Instituts de recherche en santé du Canada (ce partenariat donné lieu à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme Capacité et développement en recherche appliquée et évaluation, ou CADRE), ainsi qu'une somme additionnelle de 25 000 000 \$ afin d'appuyer la recherche en sciences infirmières sur une période de dix ans. En 2003, le gouvernement fédéral a fait un apport de 25 000 000 \$ aux fins de la mise en œuvre du programme de Formation en utilisation de la recherche pour cadres qui exercent dans la santé (« FORCES ») sur une période de treize ans.

En 2009, la FCASS a signé avec Santé Canada un accord de financement, lequel remplace tous les accords précédents. Selon cet accord, la FCASS doit détenir tous ses placements dans un seul portefeuille de placements à revenu fixe. Cet accord lui permet aussi de présenter toutes ses activités sous un seul programme.

Le 16 mars 2016, la FCASS a signé avec Santé Canada un accord de contribution compréhensif se chiffrant à 14 millions de dollars, afin de supporter les besoins de la FCASS jusqu'en mars 2017. Le 10 novembre 2016, elle a accepté une modification de cet accord, lui permettant d'obtenir des fonds supplémentaires de 39 millions de dollars pour les dépenses admissibles jusqu'au 31 mars 2019. Le 22 mars 2017, le gouvernement a annoncé, dans le cadre de la déclaration budgétaire 2017, que CFHI devait recevoir du financement de 17 millions par année, commençant en 2019, et 17 millions de financement pour chaque année ultérieure. CFHI détient les apports reportés inutilisés des accords précédents à mars 2016 en réserve.

FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE SANTÉ/ CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, dont les suivantes qui sont les plus importantes :

a) Mode de présentation

La FCASS applique la méthode du report pour les organismes sans but lucratif pour la comptabilisation des apports.

b) Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et actifs incorporels sont reportés et amortis à titre de produits au même taux que l'amortissement pour les immobilisations correspondantes.

Les contributions reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels, et comptabilisé dans le revenu selon le même terme et sur la même période que l'amortissement des immobilisations corporelles liées.

L'affectation du revenu de placement gagné est limitée aux fins particulières de l'apport grevé d'affectations d'origine externe connexe. Le revenu de placement gagné est d'abord inscrit dans les apports reportés et est constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La FCASS a choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Environ 224 251 \$ (553 383 \$ en 2017) des placements de la FCASS sont évalués à la juste valeur déclarée par un gestionnaire de fonds. Ces placements ne sont pas facilement négociables et leur juste valeur représente la quote-part de la FCASS de la juste valeur des actifs nets sous-jacents du fonds commun à la fin de l'exercice. Leur valeur estimée est incertaine et peut donc différer de la valeur de réalisation des placements.

FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE SANTÉ/ CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales conventions comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

Les achats et ventes de placements sont comptabilisés à la date de l'opération. Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

d) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels achetés sont inscrits au coût. Les réparations et les frais d'entretien sont passés en charge. Lorsque les immobilisations corporelles et les actifs incorporels ne contribuent plus à la capacité de la FCASS de fournir des services, leur valeur comptable est ramenée à leur valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles et actifs incorporels sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile, comme suit :

Immobilisation	Durée de vie
Immobilisations corporelles :	
Équipement informatique	3 ans
Équipement téléphonique	4 ans
Mobilier et accessoires	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Actifs incorporels :	
Logiciels informatiques	3 ans

FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE SANTÉ/ CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Contrats de location

Selon leur nature, les contrats de location sont classés comme des contrats de location-acquisition ou des contrats de location-exploitation. Les contrats de location-acquisition sont ceux qui transfèrent la presque totalité des avantages et des risques liés à la propriété au preneur. Les actifs acquis en vertu des contrats de location-acquisition sont amortis aux taux décrits à la note 1 d). Les obligations constatées au titre des contrats de location-acquisition sont réduites par la portion de capital des paiements de location. La portion des intérêts théoriques des paiements de location est passée en charges.

f) Opérations en devises

Les opérations en devises de la FCASS sont présentées selon la méthode temporelle. Au titre de cette méthode, les opérations sont d'abord inscrites au taux de change prévalant à la date de la transaction et sont converties ensuite au taux en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les gains et pertes découlant du rajustement sont inclus dans le revenu des placements non-réalisé dans l'état de l'évolution des apports reportés.

g) Avantages sociaux futurs

La FCASS offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Les prestations sont fondées sur le nombre d'années de service de l'employé et la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels qu'ils ont touchés.

La FCASS utilise la méthode de la constatation immédiate pour comptabiliser son régime de retraite. La FCASS comptabilise les obligations afférentes aux régimes d'avantages sociaux à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (laquelle tient compte des estimations de la direction utilisées à des fins de financement, de la croissance d'autres coûts, de l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date de mesure des actifs du régime, lesquels sont constatés à leur juste valeur, et de l'obligation au titre des prestations constituées coïncide avec la clôture de l'exercice de la FCASS. Aux fins de capitalisation, l'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite à prestations déterminées a été effectuée en date du 31 mars 2017. La prochaine évaluation actuarielle devra être effectuée en date du 31 mars 2020.

FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE SANTÉ/ CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales conventions comptables (suite)

g) Avantages sociaux futurs (suite)

Entre les évaluations actuarielles, la FCASS utilise la technique du report tous les trimestres pour faire l'estimation des obligations au titre des prestations constituées. La FCASS comptabilise les obligations au titre des prestations constituées moins la juste valeur des montants du régime, en tenant compte de toute provision pour moins-value dans l'état de la situation financière de fin d'exercice.

Le coût annuel des prestations est comptabilisé dans l'état des résultats et les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans l'état de l'évolution des apports reportés.

h) Ventilation des dépenses générales

La FCASS présente son état des résultats par fonction, sauf pour ce qui est de l'amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels, des frais de gestion des placements et des ajustements de juste valeur des avantages sociaux futurs.

La FCASS engage des dépenses générales qui se rapportent à l'administration de l'organisation et à chacune de ses fonctions, et qui comprennent les coûts associés aux locaux, au personnel, à la technologie de l'information, aux ressources humaines, ainsi que les frais financiers et juridiques.

La FCASS répartit les dépenses des fonctions de l'administration aux autres fonctions par employé. Ces taux d'utilisation servent à affecter toutes les dépenses générales à l'administration et à chacune de ses fonctions.

i) Utilisation des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'une révision annuelle et si des rajustements sont nécessaires, ceux-ci sont inscrits aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

Parmi les estimations importantes faites par la direction, mentionnons les hypothèses servant à déterminer les actifs et/ou les passifs au titre des avantages sociaux futurs.

FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE SANTÉ/ CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales conventions comptables (suite)

j) Apports reportés

Tous les apports reportés de la FCASS font l'objet d'affectations imposées à l'externe en conformité avec l'accord de contribution. Le revenu de placement gagné sur les fonds obtenus du gouvernement du Canada fait aussi l'objet d'une affectation. En conséquence, ces montants sont reportés et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure que les charges connexes sont engagées, en sorte que l'actif net de la FCASS a un solde nul à la fin de l'exercice. Les apports reportés affectés aux opérations sont investis dans des placements à court terme et sont disponibles pour financer le fonctionnement des programmes de la FCASS.

k) Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des montants reçus pour l'achat d'améliorations locatives. Ses apports reportés sont comptabilisés en produits sur la même base et durée que l'amortissement des améliorations locatives reliées.

l) Avantages incitatifs

Les avantages incitatifs, qui se composent des périodes d'occupation gratuite pour des locaux loués par CFHI, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

2. Placements

Les placements à court terme se composent principalement d'obligations d'État très liquides à courte échéance. Les fonds investis dans les placements à court terme servent à financer les activités de la FCASS au cours de l'exercice.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

3. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2018 Valeur comptable nette	2017 Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles :				
Équipement informatique	389 844 \$	131 526 \$	258 318 \$	231 032 \$
Équipement téléphonique	46 267	24 098	22 169	21 795
Mobilier et accessoires	810 794	170 668	640 126	608 410
Équipement acheté sous contrats de location-acquisition	44 025	8 255	35 770	–
Améliorations locatives	1 664 983	115 199	1 549 784	94 756
Actifs incorporels :				
Logiciels informatiques	445 693	117 281	328 412	240 319
	3 401 606 \$	567 027 \$	2 834 579 \$	1 196 312 \$

Au 31 mars 2017, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles et des actifs incorporels se chiffraient respectivement à 3 692 712 \$ et à 2 496 400 \$.

4. Crédoiteurs et charges à payer

À la fin de l'exercice, la FCASS n'avait aucune charge à payer ni somme à remettre à l'État (Néant en 2017), ce qui comprend les montants à payer au titre de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée et des cotisations sociales.

5. Avantages sociaux futurs

a) Actifs et obligations du régime de retraite

La FCASS administre le régime de retraite de la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario. La FCASS a fixé au 31 décembre la date d'évaluation de l'actif et des obligations du régime.

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite aux fins de capitalisation a été effectuée le 31 mars 2017. La prochaine évaluation actuarielle à des fins de capitalisation devra être effectuée au 31 mars 2020, conformément aux exigences de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario).

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

5. Avantages sociaux futurs (suite)

a) Actifs et obligations du régime de retraite (suite)

Aux termes des règlements régissant les régimes de retraite de compétence provinciale, les régimes de retraite doivent satisfaire à certaines exigences de solvabilité, qui présument que les régimes sont liquidés à la date d'évaluation. L'évaluation actuarielle à des fins de capitalisation effectuée au 31 mars 2017 fait état d'un excédent de 279 759 \$ et d'un excédent à long terme de 1 242 017 \$, selon les hypothèses économiques applicables au 31 mars 2017.

La FCASS examine le rendement du régime trimestriellement afin de déterminer si des paiements supplémentaires devraient être versés au régime. Au cours de l'exercice 2018, la FCASS n'a eu à verser aucune cotisation supplémentaire (Néant \$ les trois mois clos le 31 mars 2017).

Le rapprochement entre l'état de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées et le montant constaté dans les états financiers est le suivant :

	2018	2017
Juste valeur des actifs du régime	12 544 411 \$	11 324 685 \$
Moins : obligations au titre des prestations constituées	11 549 936	10 136 336
Actif au titre des avantages sociaux futurs	994 475 \$	1 188 349 \$

b) Actifs du régime de retraite

	2018	2017
Juste valeur des actifs du régime, au début de la période	11 324 685 \$	10 782 864 \$
Gain réel des actifs du régime	300 395	323 878
Cotisations de l'employeur	683 734	165 476
Cotisations des employés - services actuels	617 311	110 510
Prestations versées	(381 714)	(58 043)
Juste valeur des actifs du régime, à la fin de la période	12 544 411 \$	11 324 685 \$

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

5. Avantages sociaux futurs (suite)

c) Obligations au titre des prestations constituées

	2018	2017
Obligations au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	10 136 336 \$	9 777 316 \$
Coût des services actuels	1 142 772	282 625
Achat des services passés	182 863	–
Frais d'intérêts	557 498	134 438
Prestations versées	(381 714)	(58 043)
Gain actuariel	(87 819)	–
Obligations au titre des prestations constituées, à la fin de la période	11 549 936 \$	10 136 336 \$

d) Hypothèses

Les hypothèses importantes utilisées pour comptabiliser le régime à prestations déterminées au 31 mars sont les suivantes :

	2018	2017
Taux d'escompte	5,50%	5,50 %
Taux de croissance de la rémunération	4,50%	4,50 %
Taux de rendement à long terme prévu sur les actifs du régime	5,50%	5,50 %
Taux d'inflation	2,00%	2,00 %

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

6. Placements – réserve

La FCASS a restreint l'usage des fonds non utilisés au 31 décembre 2015 qui découlaient de l'ancien accord de financement, afin de couvrir des éventualités non désirables au cours des années présente ou futures. Les montants affectés aux coûts futurs se rapportent aux indemnités de départ et aux cotisations de retraite. Des placements ont été affectés à cet usage ainsi que le revenu de placement y afférent. Le reste du montant de la réserve fait partie du fonds de roulement de la FCASS. Le solde des placements s'établit ainsi :

31 mars 2018	Juste valeur	Coût
Trésorerie et équivalents	15 691 \$	15 691 \$
Titres à revenu fixe	10 952 827	11 046 532
Titres de participation	112 126	59 479
Total	11 080 644 \$	11 121 702 \$

31 mars 2017	Juste valeur	Coût
Trésorerie et équivalents	49 139 \$	49 139 \$
Titres à revenu fixe	8 259 874	8 281 359
Titres de participation	276 691	192 939
Total	8 585 704 \$	8 523 437 \$

Les placements sont gérés à titre de fonds en gestion commune par des gestionnaires de placement professionnels sous la direction du Comité des placements relevant du conseil d'administration. Les placements se composent de ce qui suit :

a) Trésorerie et équivalents

La trésorerie et équivalents sont composés d'encaisse et de titres de créance qui portent intérêt à des taux variés et dont l'échéance initiale est de moins de 90 jours.

b) Titres à revenu fixe

Cette catégorie est composée principalement des obligations des gouvernements canadiens, ainsi que des obligations commerciales ou des fonds qui se concentrent sur des titres à revenu fixe qui portent intérêts à des taux variés et dont les dates d'échéance varient également. Les titres à revenu fixe ont des taux d'intérêt effectifs qui varient entre 1,39 % et 2,43 % avec des dates d'échéance qui varient entre deux semaines et quatre ans. La valeur de ces titres est assujettie aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

6. Placements – réserve de liquidation (suite)

c) Titres de participation

Cette catégorie est composée principalement de titres de participation. Ces instruments financiers sont assujettis aux fluctuations des marchés et des taux de change.

Au 31 mars 2018, 173 918 \$ (372 144 \$ en 2017) des placements de l'organisation étaient en dollars américains. De ce montant, une somme de 86 959 \$ (186 072 \$ en 2017) a été considérée irrécouvrable, telle qu'il est décrit à la note 9 des présents états financiers.

7. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

La Fondation a financé certains photocopieurs en concluant des contrats de location-acquisition qui expirent le 20 mai 2021. Les versements minimums sont approximativement les suivants:

2019	11 648 \$
2020	11 648
2021	11 649
<hr/>	
Total minimum des paiements de location	34 945
Moins les montants représentant l'intérêt présumé à 2,7%	1 486
<hr/>	
Valeur actualisé des paiements minimaux au titre de contrats de location-acquisition	33 459
Moins portion à court terme	10 854
<hr/>	
Portion à long terme	22 605 \$

L'obligation est garantie par des photocopieuses ayant une valeur aux livres approximative de 35 771 \$.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels:

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels inclus la tranche non amortie des apports affectés pour laquelle des améliorations locatives ont été acquises.

Les changements pour l'année de l'apport en capital reporté sont les suivantes:

	2018	2017
Solde au début de l'exercice	– \$	– \$
Contribution externe reçue	524 070	–
Montant constaté comme revenu	(37 139)	–
Solde à la fin de l'exercice	486 931 \$	– \$

9. Provision pour placements irrécouvrables

Provision pour irrécouvrabilité

	2018	2017
Provision pour irrécouvrabilité (\$ US)	86 959 \$	186 072 \$
Change par rapport au \$ CA	25 167	90 691
Provision pour irrécouvrabilité (\$ CA)	112 126 \$	276 763 \$

Les placements de la FCASS comprennent la somme de 224 251 \$ (553 383 \$ en 2017) en voie de liquidation. En 2012, la FCASS a été avisée qu'elle pourrait procéder au recouvrement immédiat de ces placements à un prix réduit de 50 %. Suite à cette information, la FCASS a rajusté la provision pour irrécouvrabilité de ces placements à 50 % de leur juste valeur sur le marché.

FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE SANTÉ/ CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

10. Ventilation des dépenses générales

Les dépenses d'administration générales de fonctionnement de 2 877 507 \$ (684 961 \$ en 2017) ont été réparties de la fonction d'administration aux différentes fonctions comme suit :

	2018	2017
Collaboration en matière d'innovation et d'amélioration	816 380 \$	133 442 \$
Renforcer les capacités d'amélioration et de transformation	302 708	90 594
Amélioration des capacités d'évaluation, d'analyse et d'application des connaissances	531 046	133 442
Stratégie d'entreprise et conception des programmes	342 429	–
Améliorer l'accès aux services de santé des personnes vivant dans les régions nordiques, rurales et éloignées et dans les communautés autochtones	224 554	115 077
Partenariat avec les patients et leur famille pour l'amélioration des services de santé	213 658	90 594
Communication et relation avec les intervenants	446 732	121 812
	2 877 507 \$	684 961 \$

11. Présentation du capital

La FCASS définit son capital comme étant le solde des apports reportés à l'état de la situation financière. Les objectifs de la FCASS en ce qui concerne la gestion de son capital sont de se conformer aux restrictions externes qui financent ses opérations en cours et des coûts futurs éventuels. La FCASS contrôle ses besoins et objectifs en matière de capital par son processus budgétaire, par son processus d'examen des états financiers ainsi que par des révisions détaillées des modalités de son accord avec Santé Canada. La FCASS est aussi assujettie à des restrictions externes sur son capital pour ce qui est du financement du régime de retraite, conformément aux règlements connexes. La FCASS prend en considération ces exigences en suivant les recommandations de financement fournies par l'actuaire. Le conseil d'administration croit que l'organisation a adhéré à toutes les restrictions qui lui sont imposées par des sources externes.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

12. Instruments financiers et gestion des risques

a) Risque de crédit

La FCASS est également exposée à un risque de crédit relativement à ses débiteurs. La FCASS atténue son risque de crédit en traitant avec des contreparties solvables. La direction ne croit pas que la FCASS soit exposée à un important risque de crédit associé à ses débiteurs. La FCASS évalue continuellement ses débiteurs et tient compte des montants irrécouvrables dans la provision pour créances douteuses. À la fin de l'exercice, il n'y avait aucune provision pour créances douteuses.

b) Risque de liquidité

La FCASS estime ne pas encourir de risque de liquidité important.

c) Risque de taux et risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change, des taux d'intérêt ou des prix de marché

i) Risque de taux d'intérêt

La FCASS est exposée à un risque de taux d'intérêt relativement à ses placements porteurs d'intérêt, comme il est indiqué aux notes 2 et 7.

ii) Risque de change et risque de marché

La FCASS est exposée à un risque de change, car elle détient des instruments financiers étrangers. À la fin de l'exercice, elle détenait des fonds d'actions libellés en dollars américains d'une valeur de 112 126 \$ CA (276 691 \$ en 2017).

iii) Autre risque de prix

La FCASS estime ne pas être exposée à d'autre risque de prix.

La FCASS estime ne pas encourir de risques financiers importants découlant de ses instruments financiers. Il n'y a eu aucune variation des risques de la FCASS par rapport à l'exercice précédent.

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AMÉLIORATION DES
SERVICES DE SANTÉ/
CANADIAN FOUNDATION FOR HEALTHCARE IMPROVEMENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

13. Engagements

Activités de fonctionnement

La FCASS est tenue de faire des paiements aux termes de contrats de location-exploitation pour ses locaux. Le contrat pour les locaux actuels prend fin en janvier 2028. Au taux courant pour les frais d'exploitation, le montant du loyer est d'environ :

2019	420 069 \$
2020	597 998
2021	671 842
2022	715 267
Années suivantes	4 781 556

Dans le cours normal de ses activités, la FCASS a signé un bail pour ses locaux. Il est habituel dans ce type d'opération que la FCASS, étant locataire, indemnise le bailleur pour les risques et obligations qui pourraient découler de l'utilisation des locaux. Les passifs éventuels pouvant découler de ces indemnisations ne peuvent pas être estimés raisonnablement. La FCASS détient une assurance responsabilité civile afin de minimiser les risques financiers rattachés à ces indemnisations.

14. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2017 ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice en cours.